

# Avis de refus de mener une enquête sur une plainte de défaut de dépôt d'un document d'information

(Loi sur la transparence des engagements électoraux, L.N.-B. 2018, c. 1, article 9)



**P 10 016**  
(2023-01-17)

<b>Partie A : Plaignant</b>	
Parti politique enregistré	
Représentant officiel	

<b>Partie B : Plainte sur le défaut de déposer un document d'information</b>
Parti politique enregistré contre lequel la plainte est formulée
Résumé de la plainte
Date et heure de réception de la plainte

<b>Partie C : Examen de la plainte par le contrôleur du financement politique</b>
Le contrôleur refuse d'enquêter sur la plainte, car il estime que :
<input type="checkbox"/> la plainte est frivole, vexatoire ou déposée de mauvaise foi; ou <input type="checkbox"/> compte tenu des circonstances, pareille enquête s'avère inutile.
Autres raisons :

<b>Partie D : Décision du contrôleur du financement politique</b>	
<input type="checkbox"/> Rejeter la plainte	Signature et date
Avertir le représentant officiel du plaignant <input type="checkbox"/> Joindre le courriel d'avis	Date et heure
Avertir le représentant officiel du destinataire <input type="checkbox"/> Joindre le courriel d'avis	Date et heure